

# Le transfèrement à Nancy de l'Ecole supérieure de pharmacie de Strasbourg (1er octobre 1872) \*

par Pierre LABRUDE \*\*

Pour pouvoir bien comprendre la manière dont s'est effectué le transfèrement de l'Ecole supérieure de pharmacie de Strasbourg vers Nancy à la suite du Traité de Francfort du 10 mai 1871 et du décret du Président Thiers du 1er octobre 1872, il est nécessaire de connaître quelques éléments de l'histoire des Ecoles de Strasbourg et de Nancy et de leur situation à ce moment.

## L'Ecole de pharmacie de Strasbourg

L'origine de l'Ecole se trouve dans l'article 1er de la loi du 21 germinal an XI (11 avril 1803) qui décide : *Il sera établi une école de pharmacie à Paris, à Montpellier et à Strasbourg...* Ces villes ont été choisies parce qu'il y existait une Ecole de santé, qui était devenue Ecole de médecine, puis Faculté de médecine par le décret du 17 mars 1808. C'est l'arrêté du 25 thermidor an XI (13 août 1803) qui crée et organise ces trois Ecoles. Chacune doit ouvrir quatre cours : pharmacie, chimie, botanique et histoire naturelle des médicaments. Elle a donc quatre professeurs, ou seulement trois si le même professeur enseigne la botanique et l'histoire naturelle des médicaments.

L'Ecole est installée par l'arrêté du 25 nivôse an XII (16 janvier 1804), mais le gouvernement ne lui alloue aucun bâtiment ni local, et les cours ne peuvent être établis qu'à la suite d'une ordonnance de novembre 1835. En 1839, la municipalité dégage des crédits en vue de la construction d'une Ecole de pharmacie, rue de l'Académie, et le bâtiment est terminé, avec son jardin botanique, en 1841. Les trois Ecoles de pharmacie sont rattachées à l'Université par l'ordonnance du 27 septembre 1840 qui traite aussi de l'organisation des enseignements et crée un corps d'agrégés. Ajoutons enfin que des élèves pharmaciens sont admis à l'Ecole impériale du Service de santé militaire à partir de 1864 et qu'ils suivent les cours de l'Ecole de pharmacie qui a pris le qualificatif d'*Ecole supérieure* à partir de 1854-1855.

---

\* Comité de lecture du 15 mai 1999 de la Société française d'Histoire de la Médecine.

\*\* Faculté de pharmacie de Nancy, B.P. 403, 54001 Nancy Cedex.

Au moment où l'Ecole ferme ses portes, au cours de l'été 1870, à cause de la Guerre, le personnel enseignant qui cesse ses fonctions comporte trois professeurs, un professeur adjoint, deux agrégés et un chargé de cours. Les agrégés sont des pharmaciens militaires qui appartiennent à l'encadrement de l'Ecole de santé militaire. L'Ecole a pour directeur le professeur Charles-Frédéric Oppermann, titulaire de la chaire de pharmacie. La matière médicale est enseignée par le professeur Ignace-Louis Oberlin et la chimie par le professeur Eugène-Théodore Jacquemin. La toxicologie et la physique, qui vont traditionnellement ensemble à l'époque, relèvent de Frédéric Schlagdenhauffen, professeur adjoint.

La chaire d'histoire naturelle a eu pour titulaire l'illustre professeur Frédéric Kirschleger jusqu'à son décès le 15 novembre 1869. Il avait eu pour agrégé, jusqu'au 10 août 1868, le pharmacien major Philippe Cauvet qui avait été promu et affecté hors de Strasbourg à cette date. A la suite de la mort de Kirschleger, l'enseignement est assuré par Charles-Ernest Schmitt, nommé agrégé provisoire le 6 décembre 1868 et chargé du cours d'histoire naturelle à compter du 9 décembre 1869.

Il y a enfin deux agrégés qui sont aussi pharmaciens militaires : Georges-Emile Strohl, agrégé depuis le 31 décembre 1866, qui intervient en pharmacie et physique et dirige les travaux pratiques de chimie, et Gustave-Clément Fleury, issu du même concours, qui participait à l'enseignement de la chimie médicale et de la toxicologie et aux travaux pratiques de pharmacie. Fleury a quitté ses fonctions à Strasbourg le 15 février 1870 pour celles d'agrégé au Val-de-Grâce à Paris.

Selon Lambert des Cilleuls, après le Traité de Francfort, l'enseignement supérieur strasbourgeois étant suspendu, il ne reste à Strasbourg que deux membres du personnel de l'Ecole : Oppermann, ayant fait valoir ses droits à la retraite le 7 mars 1872 -ce qui rend vacante la chaire de pharmacie- et Schlagdenhauffen. Le 12 mai, ce dernier et deux autres pharmaciens, Heydenreich et Beno, demandent au maire l'autorisation d'utiliser l'Ecole en vue d'y assurer un enseignement et des examens pour les étudiants dont les études ont été interrompues par la guerre. L'accord est obtenu dès le 14. C'est le début de ce qu'on a appelé l'*Ecole autonome de pharmacie de Strasbourg*, dont les cours ouvrent le 22 mai et que l'autorité allemande laisse fonctionner. Cependant, un décret impérial du 28 avril 1872 crée l'Université de Strasbourg et suspend l'ancienne Académie, puis une ordonnance du Président supérieur d'Alsace-Lorraine en fixe la fermeture au 30 septembre 1872. La réponse du Président de la République française est le décret de transfèrement du 1er octobre, pris en considération *des motifs urgents d'intérêt public qui rendent nécessaires l'ouverture des cours et exercices dans le plus bref délai possible...*

L'Assemblée nationale s'était prononcée en faveur du transfèrement à Nancy le 19 mars précédent et cette mesure avait été inscrite dans les dispositions de la loi de finances du 21 mars.

### **La pharmacie à l'Ecole préparatoire de Nancy**

A Nancy, une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie existe depuis 1843. Mais l'enseignement de la pharmacie y est modeste et le nombre d'élèves, faible : 7 en 1852-1853. Le Conseil de l'Ecole, en septembre 1856, a décidé que le cours de pharma-

cie, annexé à la chaire de thérapeutique et matière médicale, serait assuré par un professeur suppléant. Ce fut Jean-Louis Laurens, puis Jules-Emile Delcominète. Mais, après 1862, il n'y a plus de cours de pharmacie. L'Ecole occupe alors plusieurs dizaines de pièces dans le Palais de l'Académie construit place de Grève et inauguré en mai 1862.

### **Les conditions du transfèrement**

A ma connaissance, les documents consacrés à la question du devenir et du transfèrement des établissements universitaires de Strasbourg, ne font pas état de l'Ecole supérieure de pharmacie. C'est à mon avis parce qu'il ne s'agit, en ce qui la concerne, que de l'application de l'article 1 de la loi de germinal qui place une Ecole de pharmacie à côté d'une Faculté de médecine. En d'autres termes, leur sort est lié et ceci apparaît bien dans l'unicité et dans l'intitulé du décret du 1er octobre 1872. Toutefois, les Nancéiens se sont préoccupés de la Pharmacie, comme en témoigne le rapport du professeur Jean-Baptiste-Edmond Simonin, le directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, en date du 18 mars 1871.

Pour la pharmacie, le décret mentionne que (...) *l'Ecole supérieure de pharmacie de Strasbourg (...) transférées à Nancy (...) le doyen de la Faculté de médecine est provisoirement chargé de l'administration de ces deux établissements (...). Sont maintenus dans leurs chaires les anciens professeurs (...) Oberlin, Jacquemin et Schlagdenhauffen (...). Est maintenu dans ses fonctions, M. Fleury, ancien agrégé (...). Il sera ultérieurement pourvu aux chaires vacantes de l'Ecole ou à leur transformation par des décrets spéciaux.* Le décret indique aussi que M. Delcominète est maintenu dans ses fonctions de suppléant. Il faut remarquer que le décret ne mentionne pas clairement les emplois d'agrégés, ni les noms de ceux qui les occupaient à Strasbourg (Strohl et Schmitt).

### **Les débuts à Nancy**

La séance solennelle de rentrée de la nouvelle Université nancéienne a lieu le 19 novembre 1872 et les enseignements débutent le lendemain. L'Ecole supérieure de pharmacie, sous l'autorité du doyen Stoltz, s'installe avec la Faculté de médecine dans les locaux du Palais académique. En raison du manque de place, ses personnels et leurs laboratoires sont "mêlés" avec ceux de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences (le décret mentionne que le manque de place ne permet pas l'attribution de locaux distincts). L'Ecole est donc plus ou moins dispersée jusqu'en 1875, moment où la Faculté de médecine peut s'installer dans les locaux aménagés pour elle dans l'ancienne Ecole primaire supérieure de garçons située à côté du Palais académique. Certaines pièces sont alors affectées à la Pharmacie.

Les enseignements de pharmacie sont répartis entre les cadres venus de Strasbourg et plusieurs professeurs des autres établissements. La chaire d'histoire naturelle est vacante et celle de pharmacie aussi, en raison de la retraite d'Oppermann. Le ministre de l'Instruction publique, Jules Simon, a voulu les conserver un certain temps sans titulaire, à la fois pour réaliser des économies et pour se donner le temps d'envisager leur devenir et la nomination des nouveaux titulaires, hors de toute précipitation. C'est pourquoi le professeur Louis-Charles Engel, titulaire de la chaire de botanique et histoire naturelle médicale de la Faculté de médecine, et le professeur Jules Chautard, titulaire

de la chaire de physique de la Faculté des sciences, viennent enseigner aux élèves pharmaciens. Les deux chaires n'auront un titulaire stable qu'en décembre 1876.

Oberlin retrouve donc sa chaire de matière médicale et assure aussi l'enseignement de la pharmacologie, puis de la minéralogie. Jacquemin, dans sa chaire de chimie, traite de chimie générale, minérale et organique. Schlagdenhauffen est nommé professeur titulaire d'une nouvelle chaire, de physique et toxicologie, le 31 janvier 1873. Parmi les enseignants de l'Ecole préparatoire qui vient d'être supprimée, seul Jules-Emile Delcominète enseignait la pharmacie. L'article 2 du décret de transfèrement le maintient dans ses fonctions de suppléant près la Faculté. Il est intégré dans le corps professoral de l'Ecole supérieure, avec ce rang, par un arrêté du 13 décembre 1872.

### **La chaire de pharmacie**

La chaire de pharmacie devenue vacante et cet enseignement étant fondamental, c'est Charles-Ernest Schmitt qui est nommé agrégé provisoire chargé du cours. On ne comprend pas très bien, plus d'un siècle après il est vrai, pourquoi il ne conserva pas l'enseignement dont il avait la charge à Strasbourg. Il assure l'enseignement du 24 juin 1873 au 1er novembre 1874, puis demande un congé, soutient sa thèse de doctorat ès sciences naturelles en janvier 1875 et quitte Nancy pour devenir professeur à l'Université catholique de Lille le 1er novembre 1876. C'est Delcominète, suppléant, qui assure l'enseignement avant l'arrivée de Schmitt à Nancy et après son départ pour Lille.

Un arrêté du 1er février 1876 charge Delcominète de l'enseignement de la pharmacie à titre de cours complémentaire. La chaire de pharmacie reçoit enfin un titulaire le 1er décembre 1876 en la personne du professeur Armand Descamps qui n'enseigne que la pharmacie chimique, la chaire prenant cet intitulé le 31 décembre. Delcominète conserve donc la charge du cours complémentaire de pharmacie galénique sans interruption du 1er janvier 1877 au 27 juillet 1902, date de son départ à la retraite.

### **Les difficultés du recrutement en histoire naturelle et celles des agrégés militaires**

La nomination du professeur d'histoire naturelle va interférer avec les problèmes posés par le devenir des agrégés et anciens agrégés de Strasbourg.

Le décret a nommé Fleury, on ne sait pourquoi puisqu'il n'est plus agrégé en exercice et que son affectation militaire n'est ni Strasbourg, ni Nancy. Les courriers conservés aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, indiquent que sa situation particulière a été évoquée. Il est question qu'il vienne à Nancy et assure l'enseignement fait par Delcominète. Mais cela ne se réalise pas.

A l'opposé et curieusement, le même décret ne fait pas mention de Strohl, pourtant agrégé en exercice à Strasbourg en 1870. Il demande donc sa réintégration dès mars 1873 et il l'obtient le 30 avril mais sans pouvoir venir à Nancy où il n'est pas affecté. Il est question, dans les courriers, qu'il soit affecté à l'hôpital militaire de Nancy, mais, bien qu'on trouve son nom sur des listes d'enseignants de l'Ecole, il ne viendra pas. En effet, le ministre de la Guerre s'oppose à tout cumul d'activité pour les pharmaciens militaires qui sont en même temps professeurs ou agrégés.

Nous allons retrouver la chaire d'histoire naturelle avec la candidature d'un ex-agrégé strasbourgeois, pharmacien militaire lui aussi, Philippe Cauvet. L'affaire est compliquée et s'apparente à celles de Fleury et de Strohl. On en trouvera quelques détails dans les publications consacrées à Cauvet et à Edouard-Marie Heckel.

Philippe Cauvet avait cessé ses fonctions d'agrégué par suite de sa mutation militaire mais il envisageait de quitter l'Armée pour l'Université et avait semble-t-il déjà déposé un dossier en vue de concourir pour la succession de Kirschleger. Le concours avait été interrompu par la guerre. En 1873, Cauvet insiste pour qu'un concours de recrutement ait lieu à Nancy et fait acte de candidature. Le concours ayant lieu, il est présenté en première ligne et nommé professeur le 1er juin 1874, mais il se heurte au refus du ministre de la Guerre et doit finalement donner sa démission, sans être venu à Nancy, au début du mois de mars 1875. Entre temps, l'enseignement est assuré par Engel et par Heckel, d'origine alsacienne, et lui aussi ancien pharmacien et médecin militaire, qui enseigne à Nancy à plusieurs reprises entre 1873 et 1876. Nommé également titulaire de la chaire d'histoire naturelle, le 1er août 1876, il quitte l'Ecole dès le 1er octobre suivant pour la Faculté des sciences de Grenoble... La chaire a enfin un titulaire le 1er décembre 1876 en la personne de Gustave-Marie Bleicher, médecin militaire, pharmacien, géologue, d'origine alsacienne comme les précédents, qui quitte l'Armée pour l'Université.

### **1876 : l'autonomie et la stabilisation**

A la séance de rentrée de l'Université, le 17 novembre 1874, le doyen Stoltz avait développé une argumentation en faveur de l'autonomie des Ecoles de pharmacie, et donc opposée à leur fusion avec les Facultés de médecine, dont l'éventualité avait été proposée, et qui allait donner lieu à la création des Facultés mixtes par la loi du 8 décembre 1874. C'est la mise en commun des services et leur organisation à Nancy qui ont servi de modèle pour cette création.

L'année 1876 est importante pour l'Ecole qui retrouve son autonomie. En effet, un décret daté du 11 janvier, qui lui est spécialement consacré, indique que (...) *la Faculté et l'Ecole étant (aujourd'hui) en possession de locaux (suffisants pour qu'ils soient distincts), (...), à dater de la publication du présent décret, l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy cesse d'être administrée par le Doyen de la Faculté de médecine établie dans cette ville, et forme un établissement distinct.*

Le professeur Oberlin devient directeur de l'Ecole. Il n'exerce cette fonction que pendant quelques mois et Jacquemin lui succède le 16 octobre. L'Ecole est enfin dotée d'un corps enseignant complet et stable avec les nominations des professeurs Bleicher et Descamps. Elle s'installe aussi dans la totalité des anciens locaux de la Faculté de médecine en s'étendant le long de la rue Lepois, nom à l'époque du début de la rue de la Ravinelle. Elle dispose alors sans partage de deux amphithéâtres, de laboratoires, d'un droguier et d'une salle de travaux pratiques. Cet ensemble s'avérant insuffisant, Jacquemin entreprend des démarches en vue de la construction de locaux spécialement destinés à l'Ecole. Les discussions s'engagent en 1877 et aboutissent en 1879 à l'édification d'un long bâtiment à un étage le long de la rue de la Ravinelle.

### Les premières promotions d'élèves

Qu'en est-il des élèves ? Les quatre premières promotions, de 1873 à 1876, comptent respectivement 7, 13, 15 et 14 élèves, parmi lesquels figurent 2, 2, 5 et 2 élèves originaires d'Alsace-Lorraine. Ils sont 5 sur 12 dans la promotion de 1879 et 6 sur 14 dans celle de 1887. Ces chiffres sont assez importants pour l'époque. En 1872-1873, l'Ecole compte au total 54 élèves. Ils sont 67 l'année suivante et 65 en 1874-1875. La première thèse de fin d'études est soutenue le 31 mars 1873 par Hyacinthe Duprey et la première thèse de recherche le 19 mars 1880 par Edouard Maillot.

### Conclusion

Il est certain que les Alsaciens sont venus à Nancy par obligation plus que par goût et que, même si la municipalité a fait de son mieux, la cohabitation forcée dans l'exiguïté a été difficile. La vacance de deux chaires sur cinq a entraîné des difficultés qui ont duré trois années.

Avec le recul dû au temps, il apparaît qu'il a été sage de rattacher quelque temps l'Ecole à la Faculté de médecine et que l'expérience a servi pour la création d'un nouveau type de faculté. Les élèves, tant Alsaciens que Lorrains ou originaires d'autres régions, sont venus nombreux à Nancy dès 1874 suivre l'enseignement des prestigieux maîtres alsaciens et entreprendre des thèses. Le but n'est pas d'évoquer ici la recherche menée par ces professeurs et par leurs élèves. Disons seulement que leur apport a été important et a fortement contribué à l'insertion de l'Ecole supérieure de pharmacie dans l'Université et dans la ville.

### BIBLIOGRAPHIE

- Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, dossiers T 2131 et 2133.
- AUBRY J. - L'Institut chimique de Nancy et l'Ecole nationale supérieure des industries chimiques de 1887 à 1946. In : *Centenaire ICN-ENSIC 1887-1987 Historique de l'Ecole*. Institut national polytechnique de Lorraine, Vandoeuvre-les-Nancy, 1987, 13-63.
- BARILLÉ A. - Le professeur G. Fleury. *Bulletin des sciences pharmacologiques*, 1910, 17, 671-674. Egalement : état des services, Service historique de l'armée de terre, Vincennes.
- Certificat des services de Georges-Emile Strohl, n° 6239, 1891, Service historique de l'armée de terre, Vincennes.
- Décret du 1er octobre 1872. *Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique*. 1872, 15, 674.
- Décret du 11 janvier 1876. *Bulletin des lois de la République française*. 1876, XIIe série, 12, 70.
- DOREZ J., GODFRIN J. - Nécrologie, J.E. Delcominète. *Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy*, 1908, n° 1, 31-33.
- DORVEAUX P. - *Catalogue des thèses de pharmacie (1803-1894)*. Welter, Paris, 1894, 80-81.
- Faculté de pharmacie de Nancy, 1872-1972*. Plaquette du centenaire, Paradis, Lunéville, 1973, 8-9.
- Inauguration de la Faculté de médecine et rentrée des Facultés, 19 novembre 1872*. Berger-Levrault, Nancy, 1873, 3.

- KARCHER F.C. - Les derniers jours de l'Ecole de pharmacie de Strasbourg. Discours au banquet du 11 juin 1911. *Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy*, 1912, n° 5, 13-18.
- KLOBB T. - Notice sur les travaux scientifiques de F. Schlagdenhauffen (1830-1907). Etude analytique. *Bulletin des séances de la Société des sciences de Nancy*, 1908, série III, 9, 1-87 et particulièrement 19 à 48.
- LABRUDE P. - Le professeur Heckel 1843-1916. Son séjour à Nancy (1873-1876), sa longue collaboration avec le professeur Schlagdenhauffen. *L'Outre-Forêt (Bulletin du cercle d'histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord)*, 1996, n° 94, 39-44.
- LABRUDE P. - Les professeurs strasbourgeois dans la galerie des portraits de la Faculté de pharmacie de Nancy. *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1996, n° 308, 39-52.
- LABRUDE P. - Une belle figure de la pharmacie militaire : l'Agathois Philippe Cauvet. *Bulletin de liaison de l'Association des amis du musée de la pharmacie de Montpellier*, 1997, n° 22, 66-76.
- LABRUDE P. - Les souvenirs du professeur G.M. Bleicher (Colmar 1838-Nancy 1901) à la Faculté de pharmacie et en ville de Nancy. *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Colmar*, 1996-1997, 115-128.
- LAMBERT DES CILLEULS F. - *L'Ecole supérieure de pharmacie de Strasbourg*. Sidot, Nancy, 1903, annexes : 118-120 (personnel de 1835 à 1870) et 123-170 (notices biographiques sur les professeurs).
- LAMBERT DES CILLEULS F. - *L'Ecole autonome de pharmacie de Strasbourg*. Poncelet et Albertus, Nancy, 1912, 16 p.
- POLES P. - Le transfèrement de la Faculté de médecine de Strasbourg à Nancy en 1872. *Thèse méd Nancy*, 1997, 99, 104, 105 et 159.
- Registre des concours pour les places d'agrégés de l'Ecole de pharmacie de Strasbourg. Archives de la Faculté de pharmacie de Nancy. Ce registre ne mentionne pas de concours d'agrégation après celui de 1866.
- REMMEL F.X. - Les étudiants d'Alsace-Lorraine venus suivre leurs études de pharmacie à Nancy (1873-1914). *Thèse diplôme d'Etat de docteur en pharmacie Nancy*, 1995, n° 7, 153 p.
- Rentrée solennelle des Facultés (et de l'Ecole supérieure de pharmacie)*, rapport du doyen de la Faculté de médecine (puis du directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie à partir de 1876), 1873 à 1877. Berger-Levrault, Nancy, 1874 à 1877.
- SCHMITT Charles-Ernest. - *Union pharmaceutique*, 1905, 46, 287-288. Egalement : *Journal des sciences médicales de Lille*, 1905, 28e année, 483-496.
- SIMONIN J.B.E. - *Document relatif à l'établissement à Nancy d'une faculté de médecine et d'une école supérieure de pharmacie*. Rapport de la commission réunie par le maire de Nancy, Nancy, 18 mars 1871. Archives de la Faculté de médecine de Nancy.
- VOLMAR Y. - La vie et l'oeuvre de Schlagdenhauffen. *Bulletin de l'Association des anciens étudiants de la Faculté de pharmacie de Nancy*, 1928-1929, n° 16, 42-50.

#### SUMMARY

***The Strasbourg's Pharmacy School transfer to Nancy (October the 1<sup>st</sup>, 1872)***  
*After a short history of the High school of pharmacy of Strasbourg and of the school of medicine and pharmacy of Nancy, and their situation in 1870, the author describes the modalities of*

*the transfer concerning pharmacy. The first years in Nancy and the difficulties due to the existence of military fellows and to vacancy of two chairs are evocated here. The names of numerous teachers are given. The paper continues about the autonomy of the school in 1876, with the professors nominated at the chairs, with the extension of buildings and increase of students. Despite of early difficulties encountered during the settling in Nancy, it appears that the transfer from Strasbourg was a success and the school of pharmacy found rapidly its place inside the great University created in Nancy after the war.*